



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 31 juillet 2017 19 h 30 à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire: Steve Gamache

Mesdames les Conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers: Guy Lafrenière
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Monsieur le Conseiller : Jacques Fortin

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

17-07-183 **1.**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** madame la Conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la Conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-184 **2.**
RÉSOLUTION — AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE FERMETURE DU BASSIN DE LIXIVIATS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais décidait par la résolution 14-04-101 de fermer définitivement son lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

CONSIDÉRANT QU'il ne reste maintenant qu'à fermer le bassin de lixiviats du LES;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis doivent être préparés pour la réalisation des travaux;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le Conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la Conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU



QUE le Conseil municipal autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres par invitation pour le mandat de préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de fermeture du bassin de lixiviats du LES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-185

3.

RÉSOLUTION – LOCATION D'UN TERRAIN AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) POUR LE LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit ouvrir un lieu d'élimination de neiges usées, conformément aux exigences du *ministère* du Développement durable, de l'*Environnement* et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire être locataire du terrain où sera installé le lieu d'élimination de neige usée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est entourée de terres publiques sous la responsabilité du MERN;

Il est **PROPOSÉ** par madame la Conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la Conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate madame Mariève Bernier, directrice générale, ou monsieur Mourtaza Moussadjy, responsable du service technique et de l'urbanisme, à faire une demande auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la location du terrain Canton de Lévis, Feuillet 32G15-0101, NAD83, coordonnées UTM 18 5512800 Nord et 510951 Est, MTM 08 5515315 Nord et 207705 EST, et à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-07-186

4.

RÉSOLUTION – LOCATION D'UN TERRAIN DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit faire une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la location d'un terrain dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire être locataire du terrain où sera installé le lieu d'entreposage et de concassage pour la brique, le béton et l'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est entourée de terres publiques sous la responsabilité du MERN;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le Conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la Conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate madame Mariève Bernier, directrice générale, ou monsieur Mourtaza Moussadjy, responsable du service technique et de l'urbanisme, à faire une demande auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la location du terrain Canton de Lévis, Feuillet 32G15-0101, NAD83, coordonnées UTM 18 5512800 Nord et 510951 Est, MTM 08 5515315 Nord et 207705 Est et à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



17-07-187

5.
RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE RESTAURATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU LAC OPÉMISKA

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à développer et promouvoir le tourisme, à améliorer les infrastructures de loisir ainsi qu'à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE, depuis quelques années, nous assistons à la détérioration de la rampe de mise à l'eau du débarcadère situé au lac Opémiska dans la baie Ouest, et que cette dernière présente un grand risque pour la sécurité des utilisateurs ainsi que pour le bris de leurs véhicules et remorques;

CONSIDÉRANT QUE cette rampe est située sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et est adjacente au terrain loué par la Ville de Chapais au MERN depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu sert aussi bien aux villégiateurs de ce lac et aux utilisateurs du camping Opémiska qu'aux touristes, pêcheurs, participants au Festival du doré Baie-James et plaisanciers provenant de Chapais, de la région d'Eeyou Istchee Baie-James ou d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 31 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la Conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le Conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, à déposer des demandes d'aide financière pour le projet de restauration de la rampe de mise à l'eau au lac Opémiska, et à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à ces demandes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-07-188

6.
RÉSOLUTION – AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR ET D'ENTREPOSAGE DU BÉTON ET ASPHALTE SUR LE SITE DU LES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu le 20 septembre 2016 un avis de non-conformité sur l'utilisation du site d'entreposage du béton et asphalte sur le terrain du lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

CONSIDÉRANT QUE, pour réaliser la mise en valeur et l'entreposage des résidus de béton et asphalte sur le site du LES, une demande de certificat d'autorisation doit être réalisée auprès du MDDELCC;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le Conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le Conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, ou monsieur Mourtaza Moussadjy, responsable du service technique et de l'urbanisme, pour déposer une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC concernant le projet de mise en valeur et d'entreposage du béton et asphalte sur le site du LES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17-07-189

7.
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN
PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE CHAPAIS ÉNERGIE ET LA
VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais signait le 27 juillet 1993 une convention avec la Société de Cogénération du Québec inc. définissant les services rendus par la municipalité à l'entreprise Chapais Énergie et le coût applicable pour la fourniture de ces services;

CONSIDÉRANT QUE les droits de cette convention ont été cédés à l'entreprise Chapais Énergie lors de l'établissement de la Société en commandite;

CONSIDÉRANT l'addenda 2 signé par les deux parties prolongeant ladite convention de cinq années supplémentaires et qui se terminait le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 17-03-58, les deux parties ont convenu de prolonger cette entente aux mêmes conditions que celles établies dans l'addenda 2, et ce, pour une période de soixante (60) jours afin de permettre aux parties de s'entendre, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le protocole d'entente entre la Ville de Chapais et Chapais Énergie et que ce protocole est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 31 juillet 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame la Conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le Conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise, madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, le protocole l'entente à intervenir avec Chapais-Énergie concernant l'approvisionnement en eau potable, la gestion des eaux usées et la gestion des cendres, ainsi que tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-07-190

8.
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVEAU GRAND
CHEF DU GRAND CONSEIL DES CRIS

CONSIDÉRANT les résultats des élections de la Nation Crie tenues les 12 et 24 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Abel Bosum a été élu Chef du Grand Conseil des Cris;

Il est **PROPOSÉ** par madame la Conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la Conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Abel Bosum afin de souligner son élection à titre de Chef du Grand Conseil des Cris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17-07-191

9.
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – NOUVELLE CHEF
ADJOINTE DU GRAND CONSEIL DES CRIS

CONSIDÉRANT les résultats des élections de la Nation Crie tenues les 12 et 24 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE madame Mandy Gull a été élue Chef adjointe du Grand Conseil des Cris;

Il est **PROPOSÉ** par madame la Conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le Conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Mandy Gull afin de souligner son élection à titre de Chef adjointe du Grand Conseil des Cris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-192

10.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame la Conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la Conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h35

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante